## DIRECTION DE L'ANALYSE, DES ETUDES ET DE LA COMMUNICATION

DAEC/09-451-57 du 16/02/2009

## MISE A JOUR DE LA BASE ELEVES

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs de lycée et lycée professionnel - Mesdames et

messieurs les principaux de collège - Mesdames et messieurs les directeurs des établissements privés sous contrat S/C de madame et messieurs les Inspecteurs

d'Académie/DSDEN

Affaire suivie par : DAEC - Bureau des statistiques - Tel : 04 42 91 73 51 - Fax : 04 42 91 70 11

Je vous demande de bien vouloir mettre à jour votre Base Elèves des modifications intervenues depuis le constat de rentrée, si ce n'est déjà fait. Pour les établissements publics, la remontée des renseignements mis à jour vers la BEA est automatique depuis SCONET; cependant, les fichesélèves ne remontent pas s'il subsiste des anomalies: n'oubliez pas de corriger vos élèves bloquants » après avoir consulté le tableau de bord dans SCONET.

Pour les établissements privés sous contrat, qui ne sont pas encore sous SCONET, il vous est demandé, comme les années précédentes, une remontée dans la BEA via GEP et Telech.

Cette mise à jour de la Base Elèves est importante, notamment pour le recensement :

- des élèves boursiers
- des élèves en apprentissage : <u>vérifier que le statut des élèves est égal à AP dans la fiche</u> Elève.
- des ½ pensionnaires
- des formations d'insertion, notamment des élèves inscrits dans les CAP nouvelles chances (CAPNC).
- des catégories sociales des parents : <u>vérifier que les PCS des parents</u> sont saisies, et non pas renseignées en code « inconnu ».

## La remontée de la mise à jour doit avoir lieu au plus tard le 16 mars 2009

Pour ceux qui ont GEP: Liaisons/Constats d'effectifs/Mise à jour BEA en cours d'année.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille